

no B1224

21 DEC. 2010

G3007564

1KPV VALUE 2010

Société par Actions Simplifiée au capital de 180 000 euros

Siège social : 24, rue Crécy – 77580 GUERARD

RCS MEAUX – 523 835 387

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES
DU 13 DECEMBRE 2010

L'AN DEUX MIL DIX

Le 14 décembre à 14 heures 00

Conformément à l'article 22 des statuts de la Société **1KPV VALUE 2010**, le Président a consulté par courriel les associés le 13 décembre 2010. Le Président rappelle que les associés ont été appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- o Modification de la date de clôture du premier exercice social

Le Président déclare :

- 1- Avoir procédé le 13 décembre 2010 à la consultation des associés par courriel.
- 2- Avoir adressé par courriel à tous les associés le texte de la résolution proposée,
- 3- Avoir invité les associés à lui communiquer leur vote par courriel à l'issue de la consultation écrite,
- 4- Avoir reçu par courriel, le 13 décembre 2010, les bulletins de vote de :
 - o Alexandre Georgeault, qui détient 60 000 actions de la Société.
 - o Jean-Daniel Lorenzo, qui détient 60 000 actions de la Société.
 - o Tangi Le Calvez, qui détient 60 000 actions de la Société.
- 5- Que les associés ayant exprimés un vote totalisent un nombre de voix suffisant pour que la question figurant à l'ordre du jour puisse être adoptée.
- 6- Que du dépouillement des bulletins de vote reçus, il résulte que les votes suivants ont été émis :

RESOLUTION

Les associés décident d'apporter à l'article 28 des statuts les modifications suivantes :

Article 28 – Exercice Social

Ancienne mention

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

TU
JBL
AG

Le premier exercice comptable débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Nouvelle mention

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Le premier exercice comptable débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Résultat du vote :

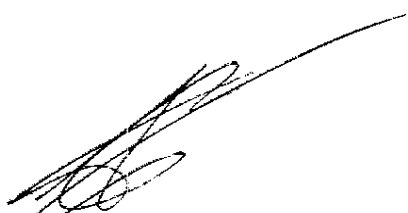
Adoption : 100% des associés

Rejet : 0% des associés

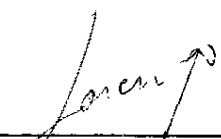
Abstention : 0% des associés

Cette résolution a été définitivement et régulièrement adoptée à la majorité des associés disposant du droit de vote, telle que prévue à l'article 23 des statuts.


De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été établi par le Président et signé par tous les associés conformément à l'article 24 des statuts.



Alexandre Georgeault
Associé fondateur et
Directeur Général de 1KPV
Value 2010 SAS



Jean-Daniel Lorenzo
Associé fondateur et
Directeur Général de 1KPV
Value 2010 SAS



Tangi Le Calvez
Associé fondateur et
Président de 1KPV Value
2010 SAS

1KPV VALUE 2010
Société par Actions Simplifiée au capital de 180 000 euros
Siège social : 24, rue Crécy – 77580 GUERARD
RCS MEAUX – 523 835 387

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES
DU 13 DECEMBRE 2010

L'AN DEUX MIL DIX
Le 14 décembre à 14 heures 00

Conformément à l'article 22 des statuts de la Société **1KPV VALUE 2010**, le Président a consulté par courriel les associés le 13 décembre 2010. Le Président rappelle que les associés ont été appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- o Modification de la date de clôture du premier exercice social

Le Président déclare :

- 1- Avoir procédé le 13 décembre 2010 à la consultation des associés par courriel.
- 2- Avoir adressé par courriel à tous les associés le texte de la résolution proposée,
- 3- Avoir invité les associés à lui communiquer leur vote par courriel à l'issue de la consultation écrite,
- 4- Avoir reçu par courriel, le 13 décembre 2010, les bulletins de vote de :
 - o Alexandre Georgeault, qui détient 60 000 actions de la Société.
 - o Jean-Daniel Lorenzo, qui détient 60 000 actions de la Société.
 - o Tangi Le Calvez, qui détient 60 000 actions de la Société.
- 5- Que les associés ayant exprimés un vote totalisent un nombre de voix suffisant pour que la question figurant à l'ordre du jour puisse être adoptée.
- 6- Que du dépouillement des bulletins de vote reçus, il résulte que les votes suivants ont été émis :

RESOLUTION

Les associés décident d'apporter à l'article 28 des statuts les modifications suivantes :

Article 28 – Exercice Social

Ancienne mention

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

JDL TCC
JG

Le premier exercice comptable débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Nouvelle mention

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Le premier exercice comptable débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Résultat du vote :

Adoption : 100% des associés

Rejet : 0% des associés

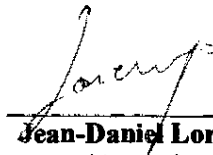
Abstention : 0% des associés

Cette résolution a été définitivement et régulièrement adoptée à la majorité des associés disposant du droit de vote, telle que prévue à l'article 23 des statuts.

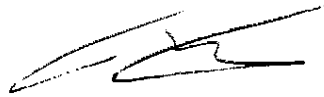
De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été établi par le Président et signé par tous les associés conformément à l'article 24 des statuts.



Alexandre Georgeault
Associé fondateur et
Directeur Général de 1KPV
Value 2010 SAS



Jean-Daniel Lorenzo
Associé fondateur et
Directeur Général de 1KPV
Value 2010 SAS



Tangi Le Calvez
Associé fondateur et
Président de 1KPV Value
2010 SAS